



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 32442

### Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale en ce qui concerne les projets de réforme de la classe de seconde dans lesquels l'enseignement fondamental des sciences de la vie et de la terre. Deux tiers des enjeux individuels et de société ont trait directement ou indirectement à ces deux domaines de la connaissance et de la culture. La vie et la terre sont au coeur des questions environnementale, de santé et gestion de l'eau, des ressources alimentaires et énergétiques. La plupart des recherches et innovations scientifiques et technologiques s'appuient sur les domaines de la biologie et de la géologie. L'enseignement des sciences de la vie et de la terre ouvre un panel d'orientation très large vers l'emploi. La suppression de cette culture nécessaire à tout citoyen aurait des conséquences graves du point de vue politique comme économique. Par ailleurs, les apprentissages d'expérimentation (laboratoires) restent extrêmement importants jusque dans le secteur des chercheurs de pointe. Aussi, il lui demande s'il compte remettre en cause cette disposition dans les projets de réforme de la seconde qui vont à l'encontre de l'intérêt de la jeunesse et de notre pays.

### Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Kléber Mesquida](#)

**Circonscription :** Hérault (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32442

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 octobre 2008, page 8728

**Réponse publiée le :** 2 décembre 2008, page 10475